

L'ACTION DE LA S.B.C.O.
EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ET DU MILIEU NATUREL
EN CHARENTE-MARITIME ET EN VENDÉE

par Christian LAHONDERE

L'un des buts de notre Société est la protection des végétaux, protection qui ne peut être dissociée de celle du milieu physique dans lequel ces végétaux se développent, c'est-à-dire de leur biotope. Dans ce domaine, la S.B.C.O. collabore avec les associations de défense de l'environnement. Notre action en Charente-Maritime et en Vendée a été menée en compagnie du Comité de Défense des Sites et de Sauvegarde de la Nature de Royan et ses environs, de l'Association de Défense de Saint-Palais-sur-Mer, des Amis de la Terre des Îles de Saintonge, de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée et de la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Aunis et Saintonge (SEPRONAS). Nous voudrions, avant de commencer un rapide panorama de cette action en Charente-Maritime et en Vendée, rappeler que cette collaboration a abouti à l'achat par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres de la forêt des Combots d'Ansoine en partie incendiée en août 1976 et qui était menacée par l'urbanisation : cette acquisition demeure jusqu'à ce jour l'achat le plus important (près de 950 hectares) effectué par le Conservatoire; il a été réalisé avec la collaboration financière du Conseil Général de la Charente-Maritime. Nous profitons de ces lignes pour dire que la S.B.C.O. se souvient que le Conseil Général de Charente-Maritime a été le plus généreux des Conseils Généraux des départements du Centre-Ouest lors de nos demandes de subventions d'équipement pour notre imprimerie.

Le marais du Galon d'Or (Charente-Maritime). Ce marais salé qui s'étend entre la pointe du Galon d'Or et la plage de La Cèpe à Ronce-les-Bains était menacé par un grand projet de Complexe ostréicole au début de l'année 1978. Nous avons rédigé, M. R. DAUNAS et moi-même, un rapport sur la valeur scientifique de ce marais que beaucoup de nos membres ont eu l'occasion de visiter. Ce rapport a été envoyé à tous les élus de la région. Il mettait en évidence l'intérêt remarquable de ce marais, moyennement étendu, où l'on trouve réunies presque toutes les espèces des vases salées et les associations qu'elles forment. Notre intervention, en particulier auprès du député de la circonscription, a abouti à l'abandon, que nous espérons définitif, du projet et au maintien de cette zone en milieu naturel.

La forêt de Sainte-Gemme (Vendée). En novembre 1978, nous étions alertés par l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée: la forêt de Sainte-Gemme, dernière surface boisée du sud de la Vendée littorale, était menacée par un aménagement de golf. Nous sommes intervenus auprès du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie ainsi qu'auprès du préfet de la Vendée pour défendre cette forêt qui renferme des espèces aussi intéressantes que *Vicia cassubica* L. et *Vicia narbonensis* L. var. *serratifolia*. A la suite de cette intervention,

nous recevions une demande, émanant du Directeur de la Protection de la Nature, de rapport concernant l'intérêt scientifique de cette forêt. Ce rapport a été rédigé grâce aux informations qui nous ont été transmises par M. E. CONTRÉ et envoyé au Ministre en janvier 1979.

La vallée du Bruant (Charente-Maritime): en février 1979, la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Aunis et Saintonge nous demandait de participer à la rédaction d'un rapport en vue d'obtenir la protection de la vallée du Bruant, "modeste ruisseau tributaire de la Charente" qui alimente les bassins des jardins du château de la Roche Courbon. M. A. BOURASSEAU a bien voulu rédiger ce rapport dans lequel il met en évidence l'intérêt botanique de cette vallée qui renferme des espèces rares ou menacées.

La zone des Etains (Charente-Maritime). Cette zone, située près de La Tremblade, comprend des prairies humides, des pelouses sèches pâturées parsemées de buissons ainsi que des bois qui sont en continuité avec la forêt domaniale de La Coubre. Un projet grandiose baptisé RENAROC (Centre International de Régénération Naturelle Physiologique et Intellectuelle de Royan-La Coubre) menaçait très sérieusement cette zone. Ce projet datait de 1968. En 1972, l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de La Tremblade prévoyait un coefficient d'occupation des sols de 0,1 ce qui entraînait la possibilité de construction de 8 000 logements. Dans le projet délirant dont nous avons eu connaissance il était question de Centre thérapeutique (kinésithérapie, mécanothérapie, balnéothérapie) avec écoles de formation correspondantes, de Centre de détente internationale (maisons locatives, homes de week-end, villages vacances, gîte rural) dans lequel était intéressés des groupes hollandais et belges, d'un équipement hôtelier avec école hôtelière, d'un parc de caravaning, d'un centre touristique et sportif avec notamment un plan d'eau de 30 hectares (alors que la côte se trouve à 4 km à vol d'oiseau), d'un centre commercial, d'un centre culturel, etc.... En juin 1979 un responsable du Conservatoire de l'Espace Littoral me demandait de participer à une émission télévisée d'Antenne 2; cette émission de la série: "Question de temps" devait mettre en présence le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, M. d'ORNANO, et les représentants d'associations de défense de l'environnement oeuvrant sur le littoral. En accord avec notre Président, je décidais alors de demander au Ministre, à la faveur de cette émission, d'assurer la protection de cette zone d'un très grand intérêt botanique. Un film fut réalisé aux Etains avec la collaboration d'Antenne 2. MM. E. CONTRÉ et M. SANDRAS nous aidaient, M. DAUNAS et moi-même, à rédiger un rapport sur la valeur de ce site. Nous mettions en évidence dans ce rapport l'intérêt présenté par les groupements végétaux de pelouses calcifuges sèches en voie de totale disparition chez nous, la présence d'espèces rares ou très rares comme *Moehringia pentandra* Gay, *Ophrys fusca* Link., *Coeloglossum viride* Hartm.

Ce rapport fut remis au Ministre qui, au cours de l'émission diffusée le 9 juillet, déclara que la zone des Etains resterait un milieu naturel et qu'aucune autorisation de construire (sauf peut-être une école?) ne serait délivrée. Le 9 août, lors de sa visite en Charente-Maritime, M. d'ORNANO me recevait et me confirmait ses propos du 9 juillet comme il les confirmait le même jour au maire de La Tremblade venu plaider la construction sur cette zone. Entre temps notre Président avait été reçu par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime qui lui assurait que la meilleure protection de la zone des Etains se trouvait dans les propos télévisés du Ministre.

Depuis, la Directive sur la Protection et l'Aménagement du Littoral du 26 août 1979, dite Directive d'ORNANO, rendait plus difficile la construction sur la zone des Etains. Nous devons cependant nous montrer extrêmement vigilants car les appétits de certains sont toujours grands qui espèrent obtenir une autorisation de construire qu'ils n'ont pu avoir jusqu'ici.

Le bois de La Garenne (Charente-Maritime). Ce bois, situé près de La Gripperie-St-Symphorien, est un lieu de nidification important du Héron cendré ainsi que d'autres échassiers. La Société pour l'Etude de la Protection de la

Nature en Aunis et Saintonge nous a demandé de participer à la rédaction d'un dossier pour la sauvegarde de ce bois, ce qui a été fait grâce à la collaboration de M. E. CONTRÉ.

Inventaire des Tourbières: la S.B.C.O. a également participé à l'inventaire des tourbières françaises. En Charente-Maritime, des fiches ont été consacrées à la tourbière alcaline de La Châtaigneraie-St-Symphorien (*Carex X joussetii*, *Liparis loeselii*), à la tourbière acide du Petit Moulin à Montendre et à la tourbière du marais de l'Anglade près de Saintes.

En terminant, nous voudrions dire que ce qui a été fait en Charente-Maritime l'a été grâce à la collaboration de plusieurs de nos membres, en particulier de M. E. CONTRÉ et M. A. BOURASSEAU que nous voudrions remercier ici. L'aide des associations de défense nous a été et nous sera toujours indispensable.

0000000000000000